

Rév. Avril 2018

## POLITIQUE QUALITÉ

La Direction de la société SATI S.p.A. est fermement convaincue que l'objectif prioritaire de l'entreprise consiste à satisfaire les exigences fondamentales du client qui sont :

- la garantie de la conformité du produit aux exigences spécifiées ;
- le respect des délais de livraisons;
- le maintien des coûts/prix à des niveaux compétitifs sur le marché.

Par conséquent, la Direction a l'intention de poursuivre le développement et l'application des stratégies opérationnelles suivantes :

- a. Planifier le Système de Gestion de la Qualité de l'entreprise, en tenant compte de l'évolution de son contexte de référence et des attentes de toutes les parties concernées par ses activités, afin de déterminer et d'affronter les risques et opportunités liées à la gestion entrepreneuriale de la société ;
- b. Renforcer sa collaboration avec les fournisseurs stratégiques, afin de maintenir un climat de confiance et de respect réciproques, pour garantir la conformité des fournitures aux exigences, et respect des délais de livraison et la limitation des coûts ;
- c. Respecter les exigences du Système de Gestion de la Qualité adopté au cours de l'exercice de son activité;
- d. Stimuler et adopter une dynamique interne systématique d'amélioration de la qualité et du service offert, en renforçant la motivation, l'implication et le développement des compétences et du professionnalisme de toutes les ressources et en privilégiant les actions visant à la prévention et à l'élimination des causes de non conformité ;
- e. Améliorer la diffusion interne des données et informations, en incitant à leur utilisation pour la gestion de ses activités et la poursuite des objectifs en termes de qualité ;

La Direction établit que la vérification du niveau d'atteinte des objectifs indiqués dans le présent document s'effectuera à une fréquence annuelle, au moment du réexamen du Système de Gestion ; elle établit en outre que des indicateurs doivent être déterminés, dans la mesure du possible, aux fins de cette vérification.

La Déclaration déclare son engagement à vérifier systématiquement l'adéquation et l'efficacité du Système de Gestion de la Qualité, en intervenant directement à chaque fois que se présentent des empêchements ou des difficultés qui ne peuvent être éliminés par la seule intervention des fonctions préposées de l'entreprise.

La Direction